

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juillet 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 7 juillet 2025, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS(ES), :

Siège #1	Steve Roy, conseiller
Siège #2	Berthier Fortin, conseiller
Siège #3	Johanne Fillion, conseillère
Siège #4	Lyne Gagnon, conseillère
Siège #6	Serge Fillion, conseiller

EST ABSENT, :

Siège #5	Marco Sirois, conseiller
----------	--------------------------

Formant quorum sous la présidence du maire, Rémi Fortin.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Rémi Fortin, informe le conseil qu'à moins qu'il ne le manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Rémi Fortin, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Rémi Fortin, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2025-07-097 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-098 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 2 juin 2025 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-099 APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 139 610.08 \$, la liste des prélèvements bancaires d'une somme de 49 391.10 \$ et les salaires nets payés d'une somme de 17 312.18 \$.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juillet 2025

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de 206 313.36 \$. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3638 à 3649, du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-100

HONORAIRES PROFESSIONNELS – SOUTIEN ADMINISTRATIF ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO - TRAVAUX D'ENROCHEMENT ET DE STABILISATION DE LA ROUTE RICHARD – AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI) ET DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028 (TECQ) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire lancer un appel d'offres public pour des travaux d'enrochement et de stabilisation de la route Richard;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI – 80 %) ainsi que du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ – 15 %);

CONSIDÉRANT QUE 5 % des coûts restants seront prélevés à même les fonds cumulés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI inc. a été mandatée pour effectuer certaines tâches techniques et administratives en lien avec le lancement de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue de Tetra Tech QI inc. prévoit un budget forfaitaire de **5 560 \$ (avant taxes)** réparti comme suit :

- Mise à jour des documents (incluant les dépenses et émissions pour construction) : 2 520 \$
- Gestion de l'appel d'offres et analyse des soumissions : 2 315 \$
- Transmission et publication sur la plateforme SEAO : 725 \$

CONSIDÉRANT QUE ce mandat n'inclut pas la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la firme Tetra Tech QI Inc. à procéder à la mise à jour des documents, à la gestion de l'appel d'offres et à la transmission des informations requises sur la plateforme SEAO pour les travaux d'enrochement et de stabilisation de la route Richard.

D'approuver le budget d'honoraires professionnels au montant forfaitaire de 5 560 \$ (avant taxes), selon la répartition soumise.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-101

BUDGET – AFFAISSEMENT DU TALUS SUR LE CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE – AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DOSSIER 56168 (2025-05-16G) - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le ou vers le 20 mai 2025, un affaissement important d'un talus sur environ 21 mètres est survenu en bordure du chemin de la Réserve-Faunique, compromettant la stabilité de la chaussée et la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a sollicité une aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique, en vertu du Programme général d'aide financière lors de sinistre, dossier 56168 (2025-05-16G) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir un budget pour couvrir sa contribution et couvrir les honoraires professionnels liés à l'accompagnement technique et administratif nécessaire à l'analyse de la situation ;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juillet 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise un budget jusqu'à **50 000 \$**, prélevé au fonds de roulement, pour couvrir les honoraires professionnels liés à l'accompagnement technique et administratif dans les démarches et interventions à réaliser à la suite de l'affaissement du talus sur le chemin de la Réserve-Faunique.

QUE le remboursement du fonds de roulement sera de 5 000 \$ par année, et ce, pendant 10 ans (2026 à 2036 inclusivement).

QUE cette dépense soit considérée comme admissible dans le cadre de la demande d'aide financière déposée auprès du ministère de la Sécurité publique (dossier 56168 – 2025-05-16G).

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à effectuer le suivi budgétaire du dossier et à rendre compte des dépenses engagées;

Que dans l'éventualité où un budget supplémentaire serait requis, une résolution distincte devra être adoptée par le conseil pour autoriser toute somme additionnelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-102

BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE – AFFAISSEMENT DU TALUS SUR LE CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE – AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DOSSIER 56168 (2025-05-16G) – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE le ou vers le 20 mai 2025, un affaissement important d'un talus sur environ 21 mètres est survenu en bordure du chemin de la Réserve-Faunique, compromettant la stabilité de la chaussée et la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a sollicité une aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique, en vertu du Programme général d'aide financière lors de sinistre, dossier 56168 (2025-05-16G) ;

CONSIDÉRANT QUE la nature des interventions requiert un accompagnement technique et administratif afin de diagnostiquer la situation, recommander les travaux correctifs appropriés, accompagner la direction dans les diverses tâches administratives que la situation comporte ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de service à deux soumissionnaires et n'a reçu qu'une seule offre, soit celle de la firme Tetra Tech QI Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane octroie le contrat à la firme Tetra Tech QI Inc., selon leur offre de services reçue par courriel le 10 juin 2025, visant à accompagner la Municipalité dans les démarches à la suite de l'affaissement de terrain survenu en bordure du chemin de la Réserve-Faunique, et dont les honoraires professionnels se détaillent comme suit :

Description des activités	Honoraires (H)
Assistance technique	10 285 \$
Relevé terrain	4 250 \$
Note technique de nature hydraulique	6 370 \$
Plan conceptuel et devis environnemental	5 740 \$
TOTAL – HONORAIRES (excluant les taxes)	26 645 \$

QUE ces services soient réalisés sur une base horaire, seules les heures réellement consommées étant facturées, et que les dépenses soient incluses dans les montants indiqués, mais aussi facturées à la pièce avec une majoration de 5 %.

QUE ces honoraires n'incluent pas l'étude géotechnique, la conception détaillée, les plans et devis, ni la surveillance des travaux – lesquels feront l'objet d'estimations ultérieures selon l'évolution du projet.

QUE la firme Tetra Tech QI Inc. débute son implication dans les jours suivant l'octroi du mandat, en considérant l'urgence du projet.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juillet 2025

QUE la Municipalité fournisse un accompagnement lors des relevés terrain pour des raisons de sécurité, compte tenu de la localisation isolée, de la proximité de la rivière et de l’absence de réseau cellulaire.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à transmettre la présente résolution au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du dossier numéro 56168 (2025-05-16G).

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-103

AUTORISATION DE PAIEMENT – WOLTERS KLUWER – ANNÉE 2023 À 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane bénéficie de mises à jour du recueil *Droit municipal, principes généraux et contentieux* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne recevait pas les factures en raison d’une erreur d’adresse courriel du fournisseur Wolters Kluwer;

CONSIDÉRANT QUE les factures concernant les années 2023 et 2024 et totalisent un montant de 9 151.67 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder au paiement des factures totalisant **9 151.67 \$**, taxes incluses.

QUE les fonds soient prélevés à même le surplus cumulé de la Municipalité, et imputés au poste budgétaire **02 13000 494**.

QUE Madame Bérubé s’assure de procéder à la résiliation de l’abonnement pour les années futures.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-104

ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026 – MINES SELEINE, UNE DIVISION DE WINDSOR LTÉE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à procéder à l’achat de **14 tonnes métriques de sel de déglacage** pour la saison hivernale **2025-2026**, auprès de Mines Seleine, une division de Sel Windsor Ltée, au coût de 116.59 \$ la tonne métrique, taxes en sus, livraison à Matane incluse, pour un total de 1 748.79 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-105

OFFRE DE SERVICES – LOGICIEL SYGEM-ÉLECTION DE PG SOLUTIONS (INFOTECH INC.) – ÉLECTION MUNICIPALE DE NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales auront lieu en novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite se doter d’un logiciel de gestion électorale afin d’assurer le bon déroulement des opérations électorales, en conformité avec les obligations légales;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions (Infotech Inc.) a présenté une offre de services en date du 27 juin 2025 pour l’acquisition du logiciel Sygem – Élection, incluant les licences, les services professionnels et le programme CESA;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des licences est de 1070 \$ (taxes en sus), que les services professionnels s’élèvent à 4 625 \$ (frais uniques initiaux) et que le programme CESA est d’un montant récurrent annuel de 500 \$;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juillet 2025

CONSIDÉRANT QUE cette solution répond aux besoins de la Municipalité pour la gestion des prochaines élections;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane accepte l'offre de services de PG Solutions (Infotech Inc.) pour l'acquisition du logiciel Sygem – Élection, au montant total de 6 195 \$ (taxes en sus), selon la répartition suivante :

- Licences : 1 070 \$
- Services professionnels : 4 625 \$
- Programme CESA (annuel) : 500 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 414.

QUE les montants soient payés selon les modalités précisées à l'offre de services IMSRE50-024644-JQ2.

QUE la Municipalité s'engage à respecter les conditions générales de l'offre, incluant les politiques d'annulation et les modalités de paiement.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à l'acceptation de cette offre de services et à en assurer le suivi administratif.

QUE Madame Joyce Bérubé soit également autorisée à transmettre une copie de la présente résolution à PG Solutions (Infotech Inc.) pour officialiser l'engagement de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-106

MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTMDQ) AUX MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT – IMPACT FINANCIER POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a réalisé des travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon en deux phases distinctes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une lettre d'annonce du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) pour une aide financière de 1 738 472 \$ pour la phase 1 (dossier GAV67663) en juin 2021, et une autre lettre pour une aide de 1 936 976 \$ pour la phase 2 (dossier VAK84736) en novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les ententes initiales prévoyaient un remboursement (capital et intérêts) échelonné sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait déjà procédé à l'adoption et à l'émission de deux emprunts permanents d'une durée de 10 ans, en conformité avec ses règlements d'emprunt en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ces emprunts sont fermés pour une période initiale de 5 ans, au terme de laquelle ils seront renouvelables et qu'ils ont été contractés à un taux moyen de 5.09 % sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDQ a par la suite modifié ces ententes par un addenda offrant deux options de remboursement :

- Option 1 : Un versement au comptant, en un seul paiement, correspondant à l'aide financière autorisée lors de la reddition de comptes finale;
- Option 2 : Pour les projets dont le remboursement sous forme de service de dette (capital et intérêts) était déjà entamé avant le 1^{er} avril 2024, maintien du versement selon l'échéancier établi, avec la possibilité d'un versement unique au comptant lors du refinancement;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDQ a décidé d'appliquer l'option 1, soit un versement unique au comptant, sans tenir compte des emprunts permanents déjà contractés par la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE la décision du MTMDQ entraînera, pour la Municipalité, des frais d'intérêts totalisant près de 730 000 \$ sur 5 années de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut placer les sommes reçues à un taux d'intérêts estimé à 2.25 % et cela atténuera que partiellement l'impact financier supporté par les contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juillet 2025

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

DE dénoncer l'impact financier significatif découlant de la modification des modalités de remboursement du MTMDQ pour le Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement, après la réalisation des emprunts permanents de la Municipalité.

DE demander au MTMDQ de revoir l'application de l'option 2 de l'addenda, afin de permettre que les versements de l'aide financière (capital et intérêts) soient maintenus selon l'échéancier prévu initialement, conformément à l'entente de financement, et que le versement du solde soit effectué uniquement après la fin de la période fermée de 5 ans des emprunts, sous forme d'un versement unique au comptant à l'échéance de cette période.

DE transmettre la présente résolution à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, au député de Matane-Matapédia-Mitis, au président de la Fédération québécoise des municipalités, au président de l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la MRC de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-107

FÊTE DES VOISINS – CONTRIBUTION MUNICIPALE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Matane offre du soutien financier dans le cadre du programme *Voisins solidaires*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite offrir à ses citoyens une rencontre festive favorisant les liens communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les activités proposées (tournoi de poches, jeu gonflable, musique, repas, feux d'artifice, etc.) répondent aux intérêts des différents groupes d'âge ;

CONSIDÉRANT QUE le budget estimé pour la tenue de cette activité est de 1 720 \$, et que des contributions de 1 000 \$ de la MRC de la Matanie et de 500 \$ du CODEL ont déjà été confirmées, laissant un manque à combler de 220 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise une contribution financière de **220 \$** afin de compléter le budget nécessaire à la tenue de la Fête des voisins.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire **02 19000 991**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-108

DEMANDE DE CONTRIBUTION MUNICIPALE – ACTIVITÉ « LA COURSE DES COULEURS » - CAMP DE JOUR DU COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Comité des loisirs de Saint-René-de-Matane organise diverses activités dans le cadre du camp de jour estival pour les jeunes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité souhaite permettre aux enfants inscrits au camp de jour de participer à la course des couleurs qui se tiendra sur les îles de Matane le 17 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cette activité nécessite l'achat d'un lot de paquets de poudre de couleurs, dont le coût s'élève à 194.68 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs a transmis une demande de soutien financier, par un courriel daté du 3 juillet 2025, afin de couvrir ce coût;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane reconnaît l'importance de soutenir les activités destinées à la jeunesse et à l'animation communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane accorde une contribution financière de 194.68 \$, taxes incluses, au Comité des Loisirs afin de permettre l'achat de poudre de couleurs pour la tenue de l'activité « La course des couleurs » dans le cadre du camp de jour.

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juillet 2025

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70130 529.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-109

ADOPTION DU RECUEIL DES RÈGLES DE CONSERVATION DU SECTEUR MUNICIPALE ET TRANSMISSION À LA BANQ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane applique les règles de conservation des documents conformément au recueil établi par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la version en vigueur utilisée par la Municipalité datait de 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE BANQ a publié une nouvelle version du *Recueil des règles de conservation du secteur municipal* en 2024, lesquelles doivent désormais être appliquées par les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ce recueil permet d'assurer une gestion documentaire conforme aux exigences légales et aux bonnes pratiques archivistiques ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane adopte la version 2024 du *Recueil des règles de conservation du secteur municipal*, tel que publié par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

QUE cette nouvelle version remplace intégralement celle adoptée en 2009.

QUE Madame Line Beaulieu, adjointe administrative, soit mandatée pour mettre en œuvre les dispositions de ce recueil et en assurer l'application au sein de l'administration municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-07-110

OFFRE DE SERVICES – VÉRIFICATION ET ENTRETIEN DU SYSTÈME DE VENTILATION – DÉCARTECQ INC

CONSIDÉRANT QUE le système de ventilation situé au garage municipal/caserne nécessite un entretien régulier afin d'assurer son bon fonctionnement et sa durabilité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Décartecq Inc. a soumis une offre de services comprenant **2 visites d'entretien annuelles**, soit **une au printemps et une à l'automne**, au coût de **430 \$ par visite, travaux et matériel inclus** ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux comprennent notamment :

- La **fourniture et le remplacement des filtres en carton** ;
- La **fourniture et le remplacement des courroies, poulies et contacteurs**;
- L'**inspection visuelle** des courroies, poulies, contacteurs, serpentins de climatisation (évaporateur et condenseur), raccords électriques;
- La **vérification du bon fonctionnement** du moteur d'évaporateur, de la prise d'air frais, du ventilateur de condenseur, du compresseur et du système de chauffage ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René de Matane accepte l'offre de services déposée par **Décartecq Inc.** pour la vérification et l'entretien biannuel du système de ventilation du garage municipal/caserne, au coût de **430 \$ par visite, taxes en sus**, incluant les travaux et le matériel mentionnés.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout entente ou document requis à cette fin.

QUE la dépense soit imputée aux postes budgétaires 02 22000 522 et 02 32000 522, à parts égales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juillet 2025

2025-07-111

APPUI AU PROJET ARTISTIQUE « LA NUIT OÙ MÊME LES ÉTOILES M’ABANDONNÈRENT UNE À UNE » DE MONSIEUR MATHIEU SAVOIE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mathieu Savoie, artiste et photographe originaire de Matane, souhaite présenter son nouveau projet artistique intitulé : « *La nuit où même les étoiles m’abandonnèrent une à une* » dans plusieurs municipalités de la MRC de la Matanie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste en une série de courts textes littéraires présentés sous forme de panneaux installés dans des lieux publics, dans l’objectif de créer un parcours artistique et touristique estival à travers le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Savoie a reçu un appui financier de la MRC de la Matanie dans le cadre de son fonds de soutien aux initiatives artistiques et culturelles pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Savoie a sollicité la permission d’installer un panneau sur le territoire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, notamment près de l’abribus et du terrain de jeu municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D’autoriser l’installation temporaire d’un panneau artistique dans le cadre du projet « *La nuit où même les étoiles m’abandonnèrent une à une* » de Monsieur Mathieu Savoie, sur le territoire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, près de l’abribus et du terrain de jeu municipal.

D’appuyer officiellement la démarche de l’artiste dans le cadre de sa tournée artistique et culturelle au sein de la MRC de la Matanie.

D’autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à convenir des modalités d’installation et de retrait avec Monsieur Savoie.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS EN DATE DU 30 JUIN 2025 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 30 juin 2025, conformément à l’article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

DÉPÔT – DÉCLARATION ET RAPPORT DE L’AUDITEUR INDÉPENDANT DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX EN VUE D’ASSURER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, procède au dépôt de la déclaration annuelle 2024 des matières recyclables transmises à Recyc-Québec pour l’année 2024, dans le cadre du programme de compensation municipal et des rapports d’audit requis pour l’exercice 2024, tel qu’exigé par Recyc-Québec.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION ANNUELLE 2024 – LIEU D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) – VILLE DE MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, procède au dépôt de la déclaration annuelle 2024 du lieu d’enfouissement technique (LET) de la Ville de Matane, conformément aux obligations environnementales de la Ville.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU PROGRAMME DE TRAITEMENT DE MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC) – VILLE DE MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, procède au dépôt du rapport annuel 2024 du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) de la Ville de Matane.

DÉPÔT DU RAPPORT DE FRÉQUENTATION ET RAPPORT FINANCIER SOMMAIRE 2024 DES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRALOCAL – VILLE DE MATANE

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juillet 2025

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, procède au dépôt du rapport de fréquentation ainsi que le rapport financier sommaire pour l’année 2024 relatif aux équipements à caractère supralocal de la Ville de Matane.

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE JUIN 2025

Monsieur Rémi Fortin, maire donne un compte-rendu de la séance de juin 2025 de la MRC de la Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Rémi Fortin, maire, répond aux questions du public.

2025-07-112

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 7 juillet 2025, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 44.

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire